

..	xxii.	Du décès des sœurs et de leurs obsèques.	118
..	xxiii	Des services funèbres et des suffrages à faire en certaines circonstances.	121

Troisième Partie.

Section Première.

Coutumes relatives au gouvernement de l'Institut, à la tenue de certains offices, etc.

ch. I.	Des élections générales et du Chapitre Général de l'Institut.	124
.. II.	Des archives et de la tenue des registres de chaque maison.	129
.. III.	Du départ des sœurs pour une fondation.	137
.. IV.	Règles communes pour la propreté et l'ordre extérieur.	140
.. V.	De l'ameublement des maisons des sœurs.	144
.. VI.	Des dortoirs et des vestiaires.	149